

Contrat d'adhésion à l'association Passa-Team

Préambule

Ce contrat d'adhésion lie à l'association Passa-Team, dans le cadre de l'achat d'un abonnement aux cours de capoeira proposés par l'Association.

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités et conditions selon lesquelles l'Adhérent souscrit un abonnement aux cours de capoeira proposés par l'Association.

2. Durée de l'abonnement

L'abonnement prend effet à compter de la date du cours d'essai de l'Adhérent et s'engage jusqu'au 30 juin 2025.

3. Cotisation

L'Adhérent s'engage à payer la cotisation correspondant à la formule d'abonnement choisie, soit euros. Le paiement s'effectue en ligne par carte bancaire, sur le site www.capoeira-abada.fr.

4. Droits et obligations de l'Adhérent

L'Adhérent bénéficie du droit d'accéder aux cours de capoeira organisés par l'Association selon le planning établi et l'abonnement choisi. L'Adhérent s'engage à respecter les règles de conduite et de sécurité mises en place par l'Association. En cas de comportement inapproprié ou de non-respect des règles, l'Association se réserve le droit de suspendre ou de résilier l'abonnement sans remboursement.

5. Annulation et résiliation

L'Adhérent ne peut résilier son abonnement, sauf en cas de force majeure empêchant l'Adhérent de participer aux cours (maladie, accident). Dans ce cas, l'Association pourra, sur présentation d'un justificatif, procéder à un remboursement prorata temporis ou reporter l'abonnement.

6. Responsabilité

L'Association s'engage à fournir des cours de capoeira dans les meilleures conditions possibles et à respecter le planning annoncé lors de l'inscription de l'Adhérent.

7. Données personnelles

Les informations recueillies lors de l'adhésion sont nécessaires pour la gestion de l'abonnement et les activités de l'Association. Conformément à la loi [RGPD ou équivalent local], l'Adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant.

8. Litiges

En cas de litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du siège social de l'Association.

9. Acceptation des conditions générales

En souscrivant un abonnement, l'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance et accepté les termes du présent contrat ainsi que les conditions générales d'adhésion de l'Association.

Fait à, le.....

Signature de l'Adhérent :

Signature du représentant de l'association :